

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (UE) 830/2015

1010 Acide Sulfurique 90-91% selon Gerber

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

Acide Sulfurique 90-91% selon Gerber

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119458838-20-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Skin Corr. 1A

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Dénomination: Acide Sulfurique 90-91% selon Gerber

Formule: H₂SO₄ M.= 98,08 CAS [7664-93-9]

Numéro CE (EINECS): 231-639-5

Número d'indice CE: 016-020-00-8

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119458838-20-XXXX

3.2 Mélanges

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation). call for medical help immediately. Ne pas neutraliser.

Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés., En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin., Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400.

Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction:**

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de SOx. En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion).

5.3 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates. Equipement de respiration autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec de le sodium hydroxyde dilué.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Sans indications particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré.

Température de stockage recommandée: Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Plus de données pertinentes disponibles

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

VLA-EC: 3 mg/m³ VLA-ED: 1 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre P.

Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés néoprène PVC

Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Couleur:

N/A

Granulométrie: N/A

Odeur: Caractéristique.

pH:

N/A

Point de fusion/point de congélation: N/A

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 300 °C

Point d'éclair:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A

Densité de vapeur: N/A

Densité relative: (20/4) 1,82 g/ml

Solubilité: dans () miscible avec de l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique:

N/A

9.2 Autres informations

Plus de données pertinentes disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne sont pas connues.

10.2 Stabilité chimique:

Hygroscopique. Corrosif.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne sont pas connues.

10.4 Conditions à éviter:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.5 Matières incompatibles:

Eau. (Attention. Génération de chaleur). Composés alcalins. Métaux alcalins. Ammoniaque. Composés alcalino-terreux. Solutions alcalines. Acides. Métaux et leurs alliages. Phosphore. Oxydes de phosphore. Hydrures. Halogénures d'halogène. Halogénates. Nitrates. Carbures. Dissolvants organiques. Substances inflammables. Acétylures. Nitriles. Composés organiques de nitrogène. Anilines. Peroxydes. Picrates. Nitrures. Lithium silicique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz toxiques.

11. Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 oral rat : 2.150 mg/kg

LC50 inh rat : 510 mg/m³ 2h

Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. Substance très corrosive. En contact avec la peau: Provoque brûlures Par contact oculaire: brûlures cécité (lésion irréversible du nerf optique) Par ingestion: Brûlures dans l'appareil digestif Fortes douleurs, avec risque de perforation. Peut provoquer: nausées vomissements diarrhées Après une période de latence: sténose du pylore.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

- Test EC50 (mg/l):

Organismes aquatiques 10 mg/l (96h)

Classification :

Ext. tox.

Poissons

(Pour Ac. Sulfurique) 1,2 mg/l

Classification :

Ext. tox.

Poissons

(Pour Sulfate de Sodium) 7000 mg/l

Classification :

Tox.

Bactéries

(Pour Sulfate de Sodium) 2500 mg/l

Classification :

Très tox.

- Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Elevé

Risque pour le milieu terrestre

Moyen

- Observations:

Extrêmement toxique pour les poissons. L'écotoxicité est due à l'écart du pH et à la formation de Sulfate de Sodium.

12.2 Persistance et dégradabilité :

- Test:

- Classification sur dégradation biotique:

DBO5/DCO

Biodégradabilité

- Dégradation abiotique selon pH:

- Observations:

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

- Test:

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Données non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision

2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive

91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

.

Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN1830

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ACIDE SULFURIQUE contenant plus de 51% d'acide

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La substance tombe dans le champ d'application du Règlement (CE) no 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif aux précurseurs de drogues, Règlement (CE) No 111/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers, Règlement (CE) No 1277/2005 de la Commission du 27 juillet 2005 établissant les modalités d'application du règlement (CE) no 273/2004 du Parlement Européen et du Conseil relatif aux précurseurs de drogues et du règlement (CE) no 111/2005 du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

Version et date de révision: 6 18.12.2018

Date d'édition: 18.12.2018

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 1

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.